



مكتب التكوين المهني وإنعاش الشغل

Office de la Formation Professionnelle
et de la Promotion du Travail

Réf : OFP/DAL/S.MAR/N° 3182 /19

Casablanca, le 31 DEC 2019

A MONSIEUR LE DIRECTEUR DE LA SOCIÉTÉ

.....

OBJET : Appel d'offres ouvert n° 05/2020, relatif à La réalisation des Travaux de Construction de la Cité des Métiers et des Compétences Agadir.

P.J : Copie du PV de la réunion d'information

Monsieur,

Suite à la réunion d'information effectuée, **24 Décembre 2019 à 11 Heures**, lieu à la **Direction du patrimoine**, sis Intersection de la Route BO n° 50 et la R.N.11 (Route Nouaceur Sidi Maârouf) Casablanca, et ce comme prévue par l'Appel d'offres n° 05/2020 cité en objet, nous avons l'honneur de vous faire parvenir, ci-joint, le PV de ladite la réunion d'information.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Le Directeur du Patrimoine

Mohamed SANSSITE

Direction de l'Approvisionnement et
de la Logistique

Intersection de la Route BO n° 50 et la R.N.11
(Route Nouaceur Sidi Maârouf) - Casablanca: -
Tél : 0522 63.45.43 - Fax : 0522 78.46.01



مكتب التكوين المهني وإنعاش الشغل

Office de la Formation Professionnelle
et de la Promotion du Travail

Procès-verbal de la réunion d'information A/O. n° 05 / 2020

Objet : Réunion d'information au profit des candidats à l'appel d'offres ouvert n°05/2020, relatif la réalisation des Travaux de Construction de la Cité des Métiers et des Compétences Agadir.

Lieu : Direction du Patrimoine

Date : 24/12/2019 à 11 Heures.

Etaient présents : voir liste de présence en pièce jointe

Déroulement de la réunion :

A l'ouverture de la séance, les représentants de l'OFPPT ont informé les participants sur les dispositions prévues dans le dossier d'appel d'offres en ce qui concerne le règlement de la consultation.

Aussi les représentants de l'OFPPT ont mis l'accent sur le respect de toutes les clauses, contenues dans ledit règlement de la consultation notamment les articles 7 et 20.

Demandes d'éclaircissement et réponses formulées :

Question 1 : Comment présenter les attestations de références en cas de groupement ?

Réponse 1 : En cas de groupement, les attestations de références doivent être présentées conformément à l'article 20 du règlement de consultation.

Question 2 : Est-ce que l'équipe proposée pour l'encadrement du chantier doit appartenir à l'entreprise ?

Réponse 2 : l'équipe proposée doit appartenir à l'entreprise conformément à l'article 20 du règlement de consultation

Question 3 : Est-ce qu'il n'y a pas un modèle de la caution provisoire ?

Réponse 3 : Aucun modèle de la caution provisoire n'est joint au présent Appel d'Offre.

Question 4 : Est-ce que l'installation de chantier sera prévue à l'intérieur du terrain ?

Réponse 4 : L'installation du chantier est à prévoir à l'intérieur du terrain réservé à l'extension.

Question 5 : Une entreprise réclame les plans des prises de courant, les schémas unifilaires, les plans des fluides ?

Direction du Patrimoine

Intersection Route N°11 et Route BO.50- Sidi Maarouf-
Route Nouacer- Casablanca
Fax : (0522) 78.70.31



OFPPT

مكتب التكوين المهني وإنعاش الشغل

Office de la Formation Professionnelle
et de la Promotion du Travail

Réponse 5 : Les plans des prises de courant et les plans fluides sont déjà insérés sur le portail, les schémas unifilaires sont ci-joints

Question 6 : Une entreprise réclame le détail des abris en tôle perforée décorative, et demande si les supports de ces derniers sont compris dans le prix de la charpente métallique ou bien dans celui de la tôle perforée ?

Réponse 6 : Les supports de la tôle perforée sont compris dans le prix de la charpente métallique, ci-joint les détails d'architecte de la tôle perforée. Il est à noter que les détails de fabrication seront remis par l'entreprise adjudicatrice.

Question 7 : Quelle est la différence entre les dallages des prix 117.1, 117.2, 119 prévus dans le lot gros œuvres et les prix 1008 et 1009 prévus dans le lot VRD et aménagement extérieur ?

Réponse 7 : La différence entre les prix 117.1, 117.2 et 119 du lot G.O et celui du VRD prix n°1008 et 1009 est mise en évidence par les spécifications techniques et la consistance différentes des prix tel que épaisseurs, film polyane, ferrailage, le motif à imprimer, signalétiques, ... etc)

Question 8 : Est-ce que l'isolation est prévue au niveau de l'ensemble des doubles cloisons ?

Réponse 8 : L'isolation sera exécuté au niveau des doubles cloisons des classes, Pôle structure commune, tourisme et gestion, santé et gestion et les amphithéâtres du pôle locaux divers.

Question 9 : Une entreprise demande le détail du faux plafond décoratif objet du prix 406 ?

Réponse 9 : faisant office de faux plafond acoustique décoratif sera assimilé à l'article 405 faisant office du même type de faux plafond.

Question 10 : Une entreprise demande de différencier les portes coupe feux de celles pare flamme ?

Réponse 10 : Les locaux à risque moyen (à savoir : cuisine, local stockage, locaux techniques et vestiaires) devront avoir des portes coupe-feu de 1/2h avec ferme-porte, et les locaux à risque important (à savoir : local poubelles, bagagerie, lingerie, local poste transformateur, local groupe électrogène et local archive) devront avoir des portes coupe-feu 1h avec ferme porte.

Question 11 : Une entreprise demande l'épaisseur des panneaux composites des portes sectionnelles (40mm ou 80mm) ?





OFPPT

مكتب التكوين المهني وإنعاش الشغل

Office de la Formation Professionnelle
et de la Promotion du Travail

Réponse 11 : Les portes sectionnelles seront en panneaux composites de 80mm intégrant des hublots en polycarbonates anti rayure .

Direction du Patrimoine

Intersection Route N°11 et Route BO.50- Sidi Maarouf-
Route Nouacer- Casablanca
Fax : (0522) 78.70.31